



PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES et DEPARTEMENTALES

FICHE SYNTHÉTIQUE

ORGANISATION DES RENCONTRES

ACCÈS AU STADE

- Port du masque est **obligatoire pour toute personne** (à partir de 11 ans) entrant dans le stade.
- Refus du port du masque par un spectateur : le club n'a pas autorité pour contraindre la personne.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Affichage des gestes barrières dans l'enceinte sportive (aux endroits jugés pertinent)

VESTIAIRES

Les vestiaires sont autorisés (Décret du 13/08) sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- o Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls officiels
- o Limiter le temps de présence dans les vestiaires
- o Aérer et désinfecter les vestiaires régulièrement
- o Conformément à l'avis du HCSP, il est préconisé, dans la mesure du possible, de privilégier le changement de vêtements et la prise de douches à domicile. Le cas échéant, il conviendra de limiter à 5 personnes MAXI l'accès aux douches.

OFFICIELS

- Les officiels (arbitres, délégués, contrôleurs) doivent arriver au stade munis de leur propre masque individuel
- Le club met à disposition du gel hydroalcoolique

FMI

Dans la mesure du possible, il est demandé à chaque équipe d'apporter sur le lieu de la rencontre son propre stilet de manière à limiter les interactions lorsque la FMI devra être remplie. Le cas échéant, le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant l'utilisation de la tablette.

AIRE DE JEU

- Masque obligatoire pour toute personne autour de l'aire de jeu SAUF pour les acteurs du jeu pendant la durée du match : arbitres, joueurs et coach.
- Banc de touche :
 - o Port du masque obligatoire
 - o Présence uniquement des remplaçants, staff technique et officiels
 - o Utilisation de bouteille d'eau individuelle + chasuble individuelle

ANIMATIONS / PROTOCOLES D'AVANT et D'APRÈS MATCH

Toutes les animations sont supprimées et interdites (coups d'envoi fictifs, etc.)

L'entrée des équipes sur le terrain sera faite de façon séparée et successive, club recevant en dernier.

Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont interdits.

La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.

INTERDICTION D'USAGE DES INSTALLATIONS PAR LA MAIRIE

En cas d'arrêté municipal pour raison sanitaire, le club doit :

- Soit trouver une autre installation
- Soit jouer chez l'adversaire (inversion de la rencontre)
- Soit déclarer forfait

Si la décision municipale ne concerne que la fermeture des vestiaires, le match doit avoir lieu.

SANITAIRES

Les portes des blocs sanitaires doivent être maintenues en position ouverte afin de limiter les contacts (poignée de porte) entre spectateurs. Il conviendra de tenir à disposition les éléments nécessaires au respect des gestes barrières (gel hydroalcoolique et serviettes à usage unique).

BUVETTES

Buvettes autorisées dans le respect des règles sanitaires strictes (sens de circulation/port du masque/distanciation, pas de stationnement des personnes devant les buvettes) et **utilisation de bouteilles individuelles uniquement.**

ACCUEIL SPECTATEURS DEBOUT

Il est recommandé de se rapprocher de sa préfecture pour connaître les mesures en vigueur dans son département.

Pour plus de détails, se reporter au « Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales » disponible sur le site Internet de la LFO (<https://occitanie.fff.fr/>).

Mail Référent COVID-19 LFO : covid19lfo@occitanie.fff.fr

- Mail Hotline Pandémie FFF : hotline.pandemie@fff.fr

Ces dispositions tiennent compte du cadre législatif et des recommandations gouvernementales en vigueur à la date de sa publication (21 août 2020), et pourront donc faire l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution des règles fixées par les instances gouvernementales et sanitaires.